



La Commission propose des mesures dans le secteur de l'aquaculture destinées à garantir une meilleure protection de la biodiversité

par [Florent Breuil](#) | Thématique: [Biodiversite](#) | Rubrique: [Contributions](#)

La Commission européenne a proposé une série de mesures destinées à réglementer l'introduction d'espèces non indigènes dans l'aquaculture de manière à limiter l'impact négatif qu'elles pourraient avoir sur le milieu environnant. Les espèces non indigènes ou exotiques, telles que la truite arc-en-ciel ou l'huître du Pacifique, ont joué un rôle essentiel dans le développement rapide du secteur européen de l'aquaculture. Toutefois, dans certains cas, l'introduction d'espèces non indigènes peut avoir des effets nuisibles sur les écosystèmes et entraîner un appauvrissement important de la biodiversité. C'est pourquoi ces mesures visent à réglementer l'introduction de ces espèces moyennant la mise en place d'un système d'autorisations. La proposition de la Commission, qui a fait l'objet d'une vaste concertation avec les parties intéressées, ne permettrait pas seulement de renforcer la protection des écosystèmes, elle contribuerait également à la poursuite du développement du secteur de l'aquaculture.

Les liens connexes

- [la dépêche sur Médiaterre](#)
- [Pour en savoir plus \(627 hits\)](#)

modéré par fbreuil